



Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 35

DELIBERATION
n° 2024 - 06 - 41

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12 DEC. 2024

ID : 085-200023778-20241205-DL2024_06_41-DE

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 novembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Catherine GALAND, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER.

Pouvoirs : Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Tiphonie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Vincent PIPAUD à Evelyne CHAUVEL / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Sonia CHARLOS est désignée secrétaire de séance.

Programme France services - maintien du label

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération porte, depuis septembre 2020, un Espace France services (dit EFs) dans ses locaux ZAE du Soleil Levant à Givrand.

Dans le cadre de la stratégie d'amélioration continue de la qualité du réseau France services, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ou ANCT a engagé un plan triennal d'audits de contrôle du label, afin de vérifier la conformité du cahier des charges après 3 ans d'activité. Comme l'ensemble des France services labellisées en 2020, l'espace à Givrand a été audité à l'automne 2023 par le cabinet Afnor-Vitalis.

Par courrier réceptionné le 17 septembre 2024, le Préfet de la Vendée a félicité l'ensemble de l'équipe France services pour sa mobilisation auprès des administrés et a informé la Communauté d'Agglomération que le label France services lui restait acquis pour une nouvelle durée de 3 ans, sauf constat ultérieur de manquement au cahier des charges.

Véritable outil au service des habitants du territoire, l'espace France services n'a de cesse de poursuivre son développement et d'étoffer son offre de service en réponse :

- à l'une des priorités de l'accord-cadre national qui précise : « L'offre de service socle sera enrichie progressivement par l'apport de nouveaux partenaires, tant publics que privés »
- à l'axe 1 du projet de territoire « Le bien-vivre au quotidien ».

Ainsi, outre le socle des 11 services publics obligatoires (Finances Publiques, allocations familiales, assurance maladie, assurance retraite, France Titres, France Travail, La Poste, MSA, Ministère de la Justice, l'ANAH en 2024, puis l'URSSAF au 1^{er} janvier 2025), de nombreux partenariats locaux complémentaires, encouragés par le dispositif, ont été développés entre 2020 et 2024, donnant l'accès à une gamme élargie de services (qui font sens et en corrélation avec des compétences de l'EPCI).

Aussi, à ce jour, en fréquentant l'espace France services, les usagers peuvent y rencontrer, dans le cadre de permanences, en plus d'un agent des impôts et d'un travailleur social de la CAF, des structures autres répondant à différents domaines de la vie courante :

- habitat, logement : CAUE 85, ADILE, Espace Conseil France Renov'
- soutien de vie familiale : le Nid des Aidants 85
- budget : l'AREAMS
- accès au droit : le CIDFF, l'Ordre des Avocats du Barreau des Sables d'Olonne
- projet d'entreprise : INOV, ADIE.

Un partenariat régional, plus spécifique, a été mis en place avec la SNCF, garantissant aux administrés le maintien d'une billetterie au guichet, à la gare de Saint Gilles Croix de Vie et l'accès à l'utilisation de l'application SNCF Connect, grâce à l'accompagnement des conseillères France services.

L'EFs, c'est aussi :

- des permanences en demi-journées pour l'accompagnement aux démarches administratives en ligne dans les 14 communes du territoire, au sein des mairies en grande majorité ;
- l'apprentissage au numérique en ateliers collectifs ou individuels réalisé par la Conseillère numérique France services, au siège de la Communauté d'Agglomération à Givrand, à la médiathèque de Saint Hilaire de Riez, à l'espace coworking "Les Commutateurs" à Saint Gilles Croix de Vie, à l'espace Vie et Loisirs à Brem sur Mer et enfin plus récemment, à la médiathèque de Brétignolles sur Mer.

Dans l'optique de poursuivre la qualité de service et de renforcer son rayonnement, des projets sont en cours de réflexion comme la mise en œuvre, entre autres, d'actions qui puissent permettre de diversifier les publics accompagnés et l'organisation plus fréquente de réunions d'information collectives en partenariat avec des structures locales, sur des thématiques du quotidien.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021,

Vu la décision du Président n° 2020-104 du 19 juin 2020 prise sous l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020,
Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2023 02 15 du 9 février 2023 relative à la convention de mise à disposition de locaux avec les communes pour la tenue des permanences France services,
Vu l'accord-cadre national France services du 12 novembre 2019,
Vu la délibération n° 2022 10 01 du 8 décembre 2022 l'axe 1 du projet de territoire approuvé le 8 décembre 2022 par le Conseil Communautaire,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : PREND ACTE de la labellisation de l'Espace France services du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour 3 ans supplémentaires ;

Article 2 : APPROUVE le principe de poursuivre le développement des partenariats pour étoffer l'offre de services déjà existante ;

Article 3 : APPROUVE la signature de tous documents (conventions et avenants) nécessaires au déploiement des partenariats ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes conventions et avenants permettant le déploiement de ces partenariats.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Sonia CHARLOS



Givrand, le 12 décembre 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 12 DEC. 2024
- de la transmission au contrôle de légalité le : 12 DEC. 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 12 DEC. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.